

EXTRAIT

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

**Année 2018
Séance du 26 septembre 2018**

**N° 21
Objet : Convention d'entente
intercommunale avec la
Communauté de Communes
Sisteronnais Buëch pour la
gestion, l'aménagement et la
valorisation de l'UNESCO
Géoparc de Haute Provence
Désignation des membres de la
conférence d'entente**

L'an deux mille dix-huit et le vingt-six du mois de septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le vingt du mois de septembre 2018, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Philippe BERTRAND

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUZET Eric, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BONNET Brigitte, BONZI Maryse, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle (à partir du rapport n° 11), BRUN Patricia, CASA Chantal, CAZERES Benoît, COMBE Gérard, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis, ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MAZAL Ambroise, NICOLosi Philip, PAUL Gérard, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, SERRA Victor, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine (à partir du rapport n° 2).

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole (à partir du rapport n° 11)
SEVENIER Jean a donné pouvoir à GUICHARD Francis
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUIER Laurent

Etaient représentés :

AYMES Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BAUDOU MAUREL Marie Anne a donné pouvoir à THONATTE Lionel
BONNET Martine a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
COSSERAT Sandrine a donné pouvoir à MALDONADO Jean Paul
JULIEN Jacques a donné pouvoir à BAILLE Denis
LEDEY Olivier a donné pouvoir à VIVOS Patrick
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à SUZOR Pierre
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
VILLARON Bruno a donné pouvoir à BLANC Michel
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à LE CORRE Thibault (au rapport n°1)

Etaient excusés :

AUBERT Serge	MAGAUD Marie José
AUZET Guy	MUNOZ MALDONADO Julien
BALIQUE François	PAUL Gilles
BLOT Michel	REBOUL Childéric
CAREL Serge	REINAUDO Patrick
CHATARD Gilles	ROCHAT Jacques
FERAUD Maryline	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	TONELLI Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180926-21_26092018

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

La Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération et la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch adhèrent au syndicat mixte des Monges. La modification statutaire de ce dernier acceptée par ses membres en décembre 2017 implique la gestion directe par les communautés de communes et d'agglomération de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence dont le périmètre se situe sur les territoires des deux EPCI.

Considérant qu'il est utile que les communautés de communes et d'agglomération puissent exercer ensemble la gestion, l'aménagement et la valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, les deux EPCI susmentionnés ont décidé de conclure une convention d'Entente intercommunale sur la base des dispositions des articles L.5221-1 et L.5221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'Entente intercommunale a pour objet de mutualiser l'exercice de la compétence UNESCO Géoparc de Haute Provence entre la Communauté d'Agglomération Provence Alpes Agglomération la Communauté de Communes du Sisteronais Buëch.

En matière d'investissement comme de fonctionnement, elle doit permettre d'optimiser la gestion, l'aménagement et la valorisation des sites, des parcours et des produits touristiques et culturels de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence, en favorisant la cohérence entre les actions et en facilitant le portage administratif des opérations à l'échelle du territoire.

En tant que chef de file et maître d'ouvrage unique, Provence Alpes Agglomération, assure l'exécution des budgets de fonctionnement et d'investissement de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence.

La participation de chacune des communautés se fera de la façon suivante :

1) pour le Fonctionnement :

- la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch verse à Provence Alpes Agglomération un forfait annuel de 20.000,00 € ; ce forfait pourra être révisable chaque année sur proposition de l'Entente intercommunale approuvée par délibération concordante des deux conseils communautaires.

2) pour l'Investissement :

- s'agissant des dépenses géographiquement localisées, chaque communauté finance la part sise sur son territoire et inscrit ainsi les investissements réalisés à son actif ;
- s'agissant des investissements insécables ou incorporels, ils seront payés par Provence Alpes Agglomération et seront inscrits à son actif. La Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch versera une participation financière à Provence Alpes Agglomération à hauteur de 27,34 % de ces investissements. Cette clé de répartition est basée sur la population INSEE (11 330/41 444 habitants) et fixée pour la durée de la convention.

La convention prévoit également, conformément au CGCT, la constitution d'une commission spéciale (conférence de l'Entente) composée de 3 élus et 3 suppléants de chaque collectivité.

REÇU EN PREFECTURE

Le 28/09/2018

Application agréée E.legalite.com

99_DE-004-20067437-20180926-21_26092018

De par son objet et son étendue, cette convention annulera et remplacera à compter du 1^{er} janvier 2019 la convention de mise à disposition de services avec la communauté de communes du Sisteronais – Buëch adoptée par délibération en date du 5 avril 2018.

Il est rappelé que l'Entente n'est pas conclue à des fins lucratives au profit de l'un ou l'autre des signataires.

Il vous est donc proposé :

- D'autoriser Madame la Présidente à signer une convention d'Entente intercommunale avec la communauté de communes du Sisteronais-Buëch pour gestion, l'aménagement et la valorisation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence.
- De procéder à l'élection à bulletin secret de trois membres et leurs suppléants qui représenteront Provence Alpes Agglomération au sein de la conférence de l'Entente.

Madame la Présidente fait appel à candidature

Les candidatures sont les suivantes :

Titulaires

TEYSSIER Bernard
FIAERT Claude
ISOARD Roger

Suppléants

CAREL Serge
LEJOSNE Patrick
ACCIAI Bruno

Il est procédé au vote à bulletins secrets.

Le dépouillement est assuré par Monsieur MAZAL Ambroise et Monsieur LE CORRE Thibaut, nommés assesseurs.

Le résultat du vote est le suivant :

Nombre de votants : 62
Nombre de bulletins : 62
Nuls : 0
Blancs : 0

Titulaires

TEYSSIER Bernard : 55 voix
FIAERT Claude : 59 voix
ISOARD Roger : 59 voix

Suppléants

CAREL Serge : 58 voix
LEJOSNE Patrick : 57 voix
ACCIAI Bruno : 56 voix

Vu les résultats du scrutin, les membres suivants sont désignés pour représenter la Communauté d'Agglomération à la conférence d'entente UNESCO Géoparc :

Titulaires

Messieurs TEYSSIER Bernard, FIAERT Claude et ISOARD Roger.

Suppléants

CAREL Serge, LEJOSNE Patrick et ACCIAI Bruno .

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO



REÇU EN PREFECTURE

le 28/09/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20180926-21_26092018